

**PLAN NATIONAL**

**POUR LA SURVIE DE GRANDS SINGES**

**CONGO/BRAZZAVILLE**

I. Introduction .....	page 3
I-1 Historique ,Missions, But ,Objectifs du GRASP .....	3
I-2 Présentation du pays.....	5
I-3 Définition des grands singes.....	8
I-3-1Caracteristiques des Grands Singes.....	8
II. Ecologie.....	7
II-1 Du Gorille.....	7
II-2 Du Chimpanzé.....	7
III . Statut.....	7
IV .Menaces.....	8
V. Répartition géographique.....	8
VI. Estimation des populations.....	8
VII. Valeur des grands singes.....	10
VIII. Stratégie de conservation	
VIII-1. Conventions et accords internationaux	
VIII-2. Lois nationales	
VIII-3. Droit traditionnel et le régime foncier	
IX. Plan d'action national	
X. Conclusion	
Liste de acronymes	
Bibliographie	
ANNEXES	

## **I- INTRODUCTION**

De nos jours, la situation des grands singes est très préoccupante à cause de plusieurs menaces qui sont : la dégradation de leurs habitats par le développement de l'industrie forestière favorisant et facilitant l'accès à l'intérieur des forêts et donc, sa pénétration par les chasseurs, le trafic illicite de bébés gorilles et chimpanzés, la chasse illégale, la demande croissante de viande de brousse. Outre cela, il y a l'émergence des maladies comme la fièvre hémorragique à virus Ebola.

A ces menaces, s'ajoutent les incohérences dans le fonctionnement de la plupart des services administratifs et le manque de collaboration entre l'administration en charge des forêts et les autres institutions de l'Etat (justice, douane et force publique,...)

Actuellement, seuls 23 pays abritent encore des populations de grands singes vivant dans leur milieu naturel : 21 des chimpanzés, 10 des gorilles, 2 des orangs-outangs et 1 seul de bonobos. Il est difficile d'être précis, parce qu'on pense que les chimpanzés ont récemment disparu de certains pays ouest africains, un fait qui permet de comprendre l'urgence de la situation.

Le rapport publié, au cours de ces dix dernières années, par des éminents chercheurs comme Dr Jane Goodall, Lisa Ucota, Dr D.Wilkie, fait état de la disparition des grands singes d'ici à 20 ans (Ape alliance 1998, 2000; Van Schaik *et al* 2000 ; EIA, 2000 ; PNUE, 2001)

En effet, les efforts du GRASP sont donc orientés vers la lutte pour la sauvegarde de ces grands singes. Cela, à travers l'aide à apporter aux Etats de l'aire de répartition de ces derniers dans l'élaboration des plans nationaux et dans la recherche de financements.

### **I-1. Historique, Missions, But et objectifs du GRASP :**

#### **I-1-1. Historique**

Suite à ces manquements et de la nécessité d'une plus grande coordination des efforts au plan international, le PNUE a lancé en 2001 le projet pour la survie des espèces de grands singes (GRASP). IL s'agit d'un partenariat unique, en son genre, entre le PNUE, l'UNESCO, les conventions internationales relatives à la biodiversité, les organisations non gouvernementales locales et internationales, et le secteur privé.

#### **I-1-2. Missions**

Le GRASP a pour missions :

- a) d'atténuer la menace d'extinction imminente pesant sur la plupart des populations de grands singes, à savoir les gorilles, les chimpanzés, les bonobos (chimpanzés pygmées ) et les orangs-outangs ;

- b) de conserver, dans leurs habitats naturels, ces animaux et de s'assurer que, dans la mesure où elles interagissent avec les hommes, ces interactions devraient être mutuellement bénéfiques et durables ;
- c) d'atténuer les menaces auxquelles sont confrontées d'autres espèces de faune et de flore partageant les mêmes écosystèmes que les grands singes ;
- d) d'illustrer ce qui peut être obtenu grâce à un véritable partenariat entre l'ensemble des parties prenantes dans ces écosystèmes fragiles.

### **I-1-3. But**

Le but du GRASP est de créer les conditions nécessaires pour la conservation des populations de toutes les espèces et sous-espèces de grands singes dans leurs habitats naturels.

### **I-1-4-. Objectifs généraux et spécifiques**

Afin de remplir sa mission et son but, le GRASP se fixe les objectifs généraux suivants :

- a) promouvoir une stratégie de conservation mondiale en vue de préserver les populations sauvages de grands singes et leurs habitats ;
- b) développer des partenariats véritables, impliquant les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les gouvernements des Etats de l'aire de répartition et des Etats n'appartenant pas à cette aire, des fondations, des entreprises et des industries, ainsi que les communautés scientifiques, académiques et locales ;

Les objectifs spécifiques du GRASP sont :

- a) encourager les Etats de l'aire de répartition des grands singes à élaborer et à mettre en œuvre des plans nationaux pour la survie de ces espèces ;
- b) harmoniser un cadre juridique dans les pays impliqués dans la conservation des grands singes et leurs habitats ;
- c) favoriser l'extension du réseau d'aires protégées en tenant compte des habitats de grands singes dans les Etats de leur répartition ;
- d) inciter les pays à signer des conventions et des accords pertinents en faveur de la conservation des grands singes et de l'éradication de leur commerce illicite ;
- e) encourager et réaliser des recherches scientifiques visant à produire des informations utiles sur les grands singes et leurs habitats puis les diffuser sous la forme la plus accessible ;
- f) promouvoir le développement et le transfert des technologies appropriées, de programmes de formations et des pratiques optimales de connaissances dans les Etats de l'aire de répartition et, entre les partenaires et les autres parties intéressées.
- g) promouvoir des programmes de développement intégré impliquant la participation de communautés locale et autochtone vivants dans et autour des habitats des grands singes et des aires protégées ;

- h) reconnaître l'importance de la dimension humaine dans la conservation des grands singes et appuyer les initiatives produisant des revenus durables ;
- i) contribuer à générer des fonds nouveaux et supplémentaires pour la conservation des grands singes et de leurs habitats ;
- j) coopérer et partager les compétences avec d'autres organismes pertinents ,y compris les organismes des Nations Unies, les partenariats au titre du Sommet mondial pour le développement durable, l'IUCN/Union mondiale pour la nature et le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique(NEPAD).

## **I-2. Présentation du pays**

La République du Congo, pays de l'Afrique Centrale, est l'une des rares nations à posséder, encore, une importante superficie de forêt tropicale, 65 % du territoire national. Au Congo, il y a deux saisons, l'une sèche caractérisée par des rosées et des brouillards matinaux, des températures moyennes assez basses, l'autre pluvieuse, marquée par une succession d'averses orageuses et de brusques tornades que séparent des journées chaudes et ensoleillées. La première dure 3 mois et la seconde 7 mois.

La superficie du Congo, est de 342.000 Km<sup>2</sup> pour une population d'environ 2.800.000 habitants (estimation 1999) parmi lesquelles on compte plus de 50 ethnies. Le Congo est très peu peuplé. La densité moyenne est de 8,2 habitants/km<sup>2</sup> pour un taux de croissance démographique de 2,8 %. L'indice synthétique de fécondité s'élève à 6,3 enfants et le taux de mortalité infantile de 123,8 % tandis que l'espérance de vie, d'après les données de 1999, sillonne autour de 52 ,8 ans. La population congolaise est à 80, 2% scolarisée.

Le Congo est un pays très urbanisé. Et, 50% environ de sa population vivent dans ses principales villes : Brazzaville, capitale politique ; Pointe-Noire, capitale économique; Dolisie ; Nkayi et Ouessou. Cependant, du fait de l'importance de cette urbanisation, elle est de 1,7 habitants par km<sup>2</sup> en milieu rurale.

Les pays limitrophes sont : la République Démocratique du Congo, la République Centrafricaine, la République du Cameroun, la République du Gabon, la République populaire d'Angola (enclave de Cabinda).

Le Congo s'enfonce à l'intérieur du continent africain à partir d'une étroite façade maritime (170 km<sup>2</sup>), il offre aux visiteurs une grande variétés de paysages.

Il compte 5000 km de routes dont 550 km sont bitumés autour de Brazzaville et de Pointe-Noire, et dans la cuvette congolaise. L'axe principal est constitué par les routes Brazzaville - Pointe-Noire et Brazzaville - Ouessou et, 2 voies ferrées (chemin de fer Congo Océan : Pointe-Noire –Brazzaville, 510 km, construit de 1921 à 1934 dans les conditions difficiles et l'ex voie COMILOG : Mt Mbelo - Mbinda, 285 km, établie de 1959 à 1962 pour l'évacuation du minerai de manganèse gabonais. Le Congo (1) et l'Oubangui navigable jusqu'en RCA, constituent les deux principaux fleuves.

Au sortir des événements de 1997, les indicateurs économiques étaient les suivantes: PNB, 733,6 \$ US ; Taux de croissance du PIB réel, -4 %. La répartition du PIB et de la population active par secteur donnent les résultats suivants: secteurs primaire 8,3 % ; secteurs secondaire 59,6% et tertiaire 32,1 %.

Le Congo est à cheval sur l'équateur et est recouvert partiellement par la forêt dense humide de basse altitude ; la forêt dense humide de montagne ; et la forêt claire en savane arborée. Ces forêts constituent une extraordinaire richesse naturelle qui rend à l'homme des services inestimables.

Afin d'éviter l'utilisation irrationnelle de celles-ci, et de garder intacts des échantillons de différents écosystèmes présents, certaines aires ont été délimitées et sont gérées par le Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement en partenariat notamment avec WCS et ECOFAC.

Le Congo compte trois Parcs Nationaux : le Parc National d'Odzala-kokoua, le Parc National de Nouabalé-Ndoki et le Parc National de Conkouati-Douli.

**Le Parc National d'Odzala - Kokoua** Il a été créé en 1935 au nord de l'équateur (0°23' - 1°10' – 14°39' – 15°11' E), dans la Région administrative de la Cuvette - ouest et dans le District de Mbomo.

**En 1955, ce parc s'est agrandi au sud de deux autres aires protégées :** la Réserve de faune de la Lékoli-Pandaka et le Domaine de chasse de Mboko. Ces trois aires protégées totalisent 284.800 ha.

Aujourd'hui, ce parc s'est agrandi dans sa partie nord, portant sa superficie à 13.046 km<sup>2</sup> du fait de l'existence des grandes populations d'éléphants.

L'importance du Parc National d'Odzala s'explique par le fait qu'il est parmi les aires au Congo renfermant les deux écosystèmes, savane et forêt dense, la seule aire protégée relativement peu touchée par l'homme. On y a recensé : plus de 65 espèces de mammifères dont l'éléphant, le buffle, le potamochère, l'hylochère, l'hippopotame, le gorille, le chimpanzé ; 8 espèces de singes ; 9 espèces d'antilopes, l'hyène, le serval, le léopard et le lion.

Odzala est le dernier endroit au Congo où l'on peut observer encore des lions.

L'accès dans ce parc se fait par voie terrestre ou par voie aérienne. Une piste d'atterrissage a été aménagée et entretenue près du Camp de Mboko. A l'intérieur du Parc, les visites sont effectuées surtout à pied, mais la plupart des liaisons entre les nombreux sites d'observation de la faune nécessitent des transferts en pirogue à moteur.

Non loin du parc, un sanctuaire de 350 km<sup>2</sup> est classé depuis 1999 à la demande de la population. Dans ce sanctuaire appelé Lossi, des expériences sont en train d'être menées sur l'habituation des gorilles à la présence humaine. A ce jour, deux grandes familles de 61 membres sont habituées. Un éco-tourisme se développe progressivement en partenariat avec les ayants droits. Les expériences similaires sont menées actuellement dans le camp d'EKANIA. Le parc d'Odzala offre, à ces différents visiteurs, des garanties d'observer la nature dans sa diversité.

**Le Parc National Nouabalé-Ndoki.** Créé par décret présidentiel N° 93/727 du 31 décembre 1993, il est l'un des parcs Nationaux de forêt le plus étendu en Afrique Centrale, avec 421.592 ha de forêts denses sur terre ferme, de part et d'autre des deux principaux cours d'eaux, la Nouabalé et la Ndoki.

Situé au nord du pays, sur la frontière Congolo-Centrafricaine. Il est à cheval sur les départements de la Sangha et de la Likouala.

Tous les grands mammifères présents dans la région sont en abondance à Nouabalé-Ndoki : Eléphants de forêt (densité d'à peu près 0,9/km<sup>2</sup>), gorilles et chimpanzés (environ 1/km<sup>2</sup>), bongos, sitatungas, buffles, léopards, hylochères et potamochères. On dénombre six espèces de céphalophes, au moins 8 espèces de singes (*cercopithecus*, *cercocebus*, *colobus*), et une avifaune riche et variée, sans compter des milliers d'espèces végétales.

En dehors du noyau central de ce parc, une initiative toute nouvelle est en train d'être expérimenté en sa périphérie entre le Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement, la Congolaise Industriel des Bois et Wildlife Conservation Society. Cette initiative qui a donnée naissance, en 1999 au Projet de Gestion des Ecosystèmes Périphériques au Parc (PROGEPP) est très prometteuse. Certes, réalisée en périphérie du parc, cette périphérie constitue en même temps, certaines de nombreuses concessions d'exploitation forestière de la CIB (UFA de Pokola, Kabo et Loundougou.

Le MEFE, La CIB et WCS ont pour mission de développer des stratégies de lutte anti-braconnage et de gestion durable de l'ensemble des écosystèmes.

Ce partenariat unique entre le secteur privé, le Gouvernement et une ONG met en place un système de gestion très efficace de gestion de la faune et de la flore. Il pérennise, de fait, certains écosystèmes et assure le bien-être des populations vivant dans et autour des différents sites.

Cette expérience, devrait être ventilé dans toutes les concessions d'exploitation forestière du pays. Cela, adaptée selon les spécificités de chaque site.

**Le parc National de Conkouati-Douli.** Il présente une étonnante variété d'espèces végétales et animales propres à la région du Kouilou. On y trouve des marécages, de papyrus, des mangroves, deux lieux de reproduction essentiels pour beaucoup de poissons. Constituée de savanes et de forêts denses, cette aire offre une flore très différente de celle d'Odzala et de Nouabalé et couvre une superficie de 504.950 ha.

Certains animaux sont typiques de cette région : le lamantin, le mandrill et le cobe defassa (waterbuck). Les plages de Conkouati sont les seuls endroits au Congo où les tortues marines peuvent pondre leurs œufs en toute sécurité. Il abrite aussi les éléphants, buffles, 8 espèces d'antilope, léopards, gorilles, chimpanzés et 8 autres espèces de singes.

Outre ces parcs, le Congo compte plusieurs réserves de faune, domaines de chasse et autre. Ces aires protégées couvrent, une superficie de 3.655.402 ha soit plus de 11% du territoire national, quand la moyenne des pays africains est e l'ordre de 3,4%.

### I-3. Définition des grands singes

Les grands singes forment la super famille des *hominoïdes*, celle-ci se sépare en deux lignées. La première regroupe les *hominidés* (africains), l'homme, le

chimpanzé, le bonobos, le gorille et les *Pongidés* (asiatique) avec un seul représentant les orangs-outangs.

La deuxième les *hylobatidés* avec les gibbons.

### I-3-1. Caractéristiques des grands singes

Les grands singes se distinguent des autres singes par quelques caractéristiques particulières.

-Ils partagent 96% de leur ADN avec les humains. Pour les chimpanzés la proportion atteint même 98,4%. Les grands singes d'Afrique sont en fait plus proches des humains que ne les sont les orangs-outangs. Notre relation avec eux est si proche qu'un taxonomiste d'une autre planète classerait probablement les humains comme une autre espèce de grands singes d'Afrique (UNEP/UNESCO/GRASP/Prep Com septembre 2003).

-ces espèces ont une taille et un poids plus importants, ils sont dépourvus de queue, cette particularité a un impact réel sur le reste de la morphologie. Leurs torsos et leurs membres sont sollicités pour effectuer des mouvements normalement réalisables par la queue.

-leurs bras sont plus longs, plus mobiles et permettent une bonne suspension. Le cerveau est plus développé avec des capacités cognitives importantes.

L'essentiel du dimorphisme entre ces différentes espèces est présente dans le tableau Numéro 1.

Tableau I : Différences Morphologiques

Caractères	Gorilles de plaines occidentales ( <i>gorilla gorilla gorilla</i> )	Gorilles de plaines orientales ( <i>G.g.graueri</i> )	Gorilles de montagnes ( <i>G.g.beringei</i> )	Chimpanzés ( <i>Pan troglodytes troglodytes</i> )
Pelage (1)	Brun-gris	Uniformément noir	Uniformément noir, poils plus longs	Noir, avec ça et là des poils blanchâtres
Selle dorsale du mâle adulte (1)	Couleur argentée qui s'étend jusqu'à la croupe et aux cuisses	Couleur grise, limitée aux dos.	Dos blanc et hanches grises	Animaux adultes sur le dos et les cuisses, des poils gris
Tête (1)	Crête sagittal	Visage plus long, plus large	Standard	Le museau allongé est pale ou sombre, ou encore moucheté
Poitrine		intermédiaire morphologique	Standard	
Omoplate	Brune standard adaptée à la suspension et à l'escalade	Intermédiaire morphologique.	Adapté à la marche terrestre (Knuckle walking)	Excellent grimpeur
Dentition	Adaptée à un régime frugivore		Adaptée à un régime folivore	Frugivore, folivore, omnivore
Poids moyen des femelles (Kg) (3)	71	80	98	40

Poids moyen des males (Kg) (3)	170	175	159	50
Taille moyenne (tête corps) (cm)	177	150 – 167	171	70 - 92
(1) Rowe, 1996 (2) Doran et Mc Neilage, 1998 (3) Gautier – Hion <i>et al</i> 1994	Scanes de distribution Afrique (page 6)			

## II - ECOLOGIE

Le Congo abrite deux espèces de grands singes anthropoïdes, le gorille des plaines de l'ouest (*Gorilla gorilla gorilla*) et le chimpanzé (*Pan troglodytes troglodytes*).

Leur valence écologique est assez large allant de la forêt dense humide sempervirente à la forêt dense secondarisée (gorille) jusqu'aux écotones en passant par les galeries ripicoles.

Cependant, de manière générale, les grands singes se rencontrent aussi bien dans les zones de terre ferme que dans les zones de marécages.

### II.1. Du gorille

Le gorille est presque présent dans tous les habitats forestiers où il occupe généralement un domaine vital large en proie à une grande compétition avec l'homme pour la récolte des produits forestiers non ligneux comme les fruits sauvages, les feuilles de *Marantaceae*.

Les travaux de préinventaire réalisés dans le nord et sud Congo (Fay et Agnagna, 1989 et Barnes et al., 1991) puis ceux menés dans le cadre du PROGECAP–GEF Congo 1993, et du Programme ECOFAC 1999, relevaient des densités intéressantes particulièrement dans le parc national d' Odzala (cf ; Tableau n° 2).

### II.2. Du chimpanzé.

Contrairement au gorille, le chimpanzé a un domaine vital plus large. Il se rencontre parfois dans les galeries forestières ou biotopes isolés où il est également en compétition avec l'homme.

Son régime alimentaire essentiellement végétarien est parfois carné, car le chimpanzé organise des chasses au petit gibier, la pêche et la récolte des fourmis ailées.

## III. Statut

Au niveau national et international les deux espèces bénéficient d'une protection absolue. Annexe 1 CITES, Arrêté 0103 qui les classe dans la catégorie A (loi n° 48/83). L'UICN les classe sur la liste des espèces menacées.

Mais sur le terrain, leur statut d'animaux protégés reste très théorique et n'empêche ni le braconnage, ni la destruction de leurs habitats. Les difficultés d'accès à leur territoire compliquent les opérations de protection, d'autant plus que les pays qui les abritent manquent de moyens financiers et sont parfois le théâtre de conflits armés.

Enfin, il est difficile d'interdire la viande de singe, sachant qu'elle fait, depuis des millénaires, partie intégrante du garde manger des populations riveraines, qui sont actuellement au seuil d'une pauvreté extrême.

En définitive le gorille et le chimpanzé occupent encore une valence écologique acceptable mais les connaissances très insuffisantes sur leurs populations, leur statut actuel sur le terrain est mitigé. Aussi, les résultats obtenus dans le cadre du plan d'action africain sur la conservation des primates (1986 - 1990) n'ont pas apporté une amélioration conséquente.

#### **IV. Menaces**

La pauvreté des populations, le chômage croissant, la faible implication des populations locales dans les initiatives de conservation de la biodiversité pour un développement durable constituent les principales menaces à la survie des grands singes dans leur habitat naturel. On peut citer entre autres :

- 1- la destruction et la fragmentation des habitats ;
- 2- la chasse pour la viande de brousse ;
- 3- l'abattage excessif et illégal ;
- 4- les feux de brousse illégaux ;
- 5- l'exploitation artisanale des minerais (par exemple de l'or) ;
- 6- les guerres et les conflits locaux ;
- 7- la capture et la vente de spécimens vivants ;
- 8- l'agriculture itinérante sur brûlis;
- 9- l'émergence de certaines maladies comme la fièvre hémorragique à virus Ebola.

#### **V. REPARTITION GEOGRAPHIQUE**

Les espèces de grands singes présentes au Congo sont le gorille de plaine de l'ouest (*Gorilla gorilla gorilla*) et le chimpanzé (*Pan troglodytes troglodytes*). Leur présence est encore remarquée dans la plupart des départements du Congo notamment dans la Cuvette Centrale, la Cuvette Ouest, la Sangha, la Likouala, le Niari, la Lékoumou et le Kouilou. Dans certaines de ces zones, il semble que les chimpanzés n'ont pas encore vu l'homme, ceci s'explique par leur comportement très naïf face à ce dernier (Morgan & Sanz 2003).

#### **VI. ESTIMATION DES POPULATIONS**

Les données disponibles sur les estimations sont très parcellaires du fait que le Congo n'a jamais réalisé des inventaires exhaustifs sur les grands singes. La base des données actuelles, issues des résultats de différents projets de recherche

(Triangle de Goualogo par exemple) ne fait ressortir que les densités. Ces densités sont encourageantes pour la conservation de ces espèces.

**Tableau 2 : données compilées des densités estimées des grands singes**

Sites d'étude	Densités estimées (km <sup>2</sup> )	Habitats ou types de forêt	Méthodes	Sources
<b>GORILLE</b>				
Goualougo	2.31	Terre ferme	Transect	Morgan et al 2004
Ngongo-Loupevi	3.90	Terre ferme	Transect	Maisels & Cruickshank 1996
Sub-littoral				
Conkouati	1.62	Littoral	Transect	Maisels&Cruickshank 1996
Odzala-Kokoua	5.40	Terre ferme	Transect	Bermejo ,1999
Lac Télé	3.4	Marécage	Transect	Poulsen & Clark, 2004
Nord Congo	0.04	Marécage	Transect	Fay & Agnagna 1992
<b>CHIMPANZÉ</b>				
Goualougo	1.25	Terre ferme	Transect	Morgan et al 2004
Goualougo	2.34 (3.09)	Terre ferme	Obs.Direct	Morgan & Sanz 2002
Ngongo-Loupevi	1.09	Terre ferme	Transect	Maisels & Cruickshank 1996
Sub-littoral				
Conkouati	2.27	Littoral	Transect	Maisels& Cruickshank 1996
Odzala-Kokoua	2.29	Terre ferme	Transect	Bermejo ,1999
Lac Télé	0.8	Marécage	Transect	Poulsen & Clark, 2004

Ce tableau fait ressortir un travail de suivi sur une dizaine d'année. Il permet de comprendre que l'ensemble des habitats (terre ferme et marécage) reste colonisé par ces deux espèces avec des densités très intéressantes.

**Tableau 3 : Nombre de grands singes connus dans certains sites des sanctuaires**

Site	Nombre de Gorille	Nombre de chimpanzé	Nombre de naissances en captivité
Tchimpounga		111	
Projet Protection des Gorilles	23		2
Nkubu (HELP Congo)		48	plus de 10
Parc Zoologique		1	
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>160</b>	

## VII . VALEURS DES GRANDS SINGES

Les grands singes sont, par leurs valeurs esthétiques, culturels, scientifiques et économiques capables d'éveiller de grandes passions et d'attirer d'importantes ressources tant matérielles que financières pour les activités de conservation.

Aussi sont-ils des principaux pôles d'attraction pour les touristes donc de devises pour les pays qui les protègent grâce à la bonne exploitation de leurs valeurs touristiques.

Au Rwanda, les gorilles des montagnes vivant dans le parc national des Volcans ont permis ces dernières années l'essor du tourisme, qui est aujourd'hui la troisième source de devises du pays, avec près d'un million de dollars (800 000 euros) de recettes par an, selon l'ONU.

En Ouganda, le parc national de Bwindi, qui abrite lui aussi des gorilles, attire plus de 3 000 visiteurs par an.

Outre ces valeurs, ils jouent un rôle vital dans la régénération des forêts où ils contribuent à la propagation de certaines espèces végétales.

## VIII. STRATEGIES DE CONSERVATION

### VIII-1. Les conventions et accords internationaux:

- convention de Londres relative à la protection de la faune et de la flore en Afrique, 8 septembre 1933 ;
- convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, Alger ,15septembre 1968 ;
- convention de Washington relative au commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction, 3 mars1973 ;
- convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ou convention de Bonn 1985 ;
- Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, 17 juin 1994 Paris ;
- Convention sur la diversité biologique, 05 juin 1992 Rio de Janeiro ;
- Accord de coopération et concertation entre les Etats d' Afrique Centrale sur la conservation de la faune sauvage, Libreville ,16 avril 1983 ;
- Accord de Lusaka sur les opérations concertées visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages (1994);

Accord de coopération entre les gouvernements de la République Centrafricaine, de la République du Cameroun et de la République du Congo relatif à la mise en place du tri national de la Sangha ;

- Initiative GRASP pour la conservation et la protection des grands singes 31aout 2001;
- Convention d'Alger, 15 Sept 1968 (African Convention on the Conservation of Nature and Natural Resources) Ratifiée par la loi 27/80 du 21 avril 1980.
- Convention sur le Patrimoine Mondiale, Culturel et Naturel. Paris, UNESCO 1972.Ratifiée par la loi 19/85 du 19 juillet 1985.
- Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale ;
- Conférence des Ministres des Forêts de l'Afrique Centrale ;
- Organisation pour la Conservation la Faune Sauvage en Afrique Centrale,
- Conférence des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale.

## **VIII-2 Lois Nationales**

- Loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
- Loi 48/83 du 21/04/1983 définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage;
- Loi 49/83 du 21/04/1983: fixant les différentes taxes prévues par la loi n° 48/83 du 21/04/83 définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage.
- Loi n°16-2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier
- Décret n° 85/879 du 06/07/1985: portant application de la loi 48/83 du 21/4/83 définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage.
- Arrêté n° 3772 du 12/08/1972 fixant les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse.
- Arrêté n° 3863/ MEF/ SGEF/ DCPD du 18/05/1983 déterminant les animaux intégralement protégés et partiellement protégés prévus par la loi 48/83 du 21/04/1983 de conservation et d'exploitation de la faune sauvage.
- Arrêté n°835/MIME/DGE fixant les conditions d'agrément pour la réalisation des études ou d'évaluation d'impact sur l'environnement en République du Congo ;
- Arrêté n°0103 du 30 janvier 1984 fixant les dispositions relatives à l'exploitation des produits de la faune et de la flore sauvages.

## **VIII-3. Droit national**

Au plan national l'accès aux ressources est régi par les lois 48/83 et 49/83 respectivement définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage, et fixant les taxes prévues par ladite loi. Des textes d'application appuient ces deux lois.

## **VIII-4. Droit Traditionnel et régime foncier**

Au plan traditionnel le droit coutumier tire son fondement sur le lignage. L'accès aux ressources naturelles obéit à un ensemble de formalités à observer pour accéder aux ressources des territoires claniques. Une fois que le candidat parvient au but, il a le devoir d'honorer à certains droits pour garantir la sécurité de son accès aux ressources (Nguingui, 1996).

Les droits d'accès aux ressources biologiques sont liés au régime foncier et aux droits d'usage des plans d'eau hérités des ancêtres. Le caractère dual de la société congolaise exige, en matière d'étude foncière, que l'on tienne compte des droits traditionnels tribaux doublement issus des droits coutumiers et la législation coloniale, de mentalités et législation acquise depuis la promulgation de la loi 52/83 du 21/04/83 Portant code domanial et foncier.

Dans le souci de sauvegarder la faune en général, et les grands singes en particulier, le Gouvernement a depuis plus d'une décennie développé une politique de création et de mise en valeur de certaines aires protégées. Des accords de coopération ont permis de créer le PNNN, de mettre en valeur ceux de Odzala

Kokoua et de Conkouati, et, de créer une réserve communautaire nommée Lac Télé. Toutes sont des habitats de prédilection pour les grands singes.

Il y a enfin des projets dont le Gouvernement du Congo a jugé opportun de mettre en place à cause des saisis de ces deux espèces auprès des trafiquants et braconniers.

Ainsi, quelques sanctuaires ont été implantés dans certains départements, il s'agit notamment de :

### **Sanctuaire de Lesio –Louna (projet de protection de Gorille)**

Ce site est localisé au nord de Brazzaville, et est contigu à la réserve de faune de la Léfini.

#### **-Le sanctuaire de Gorilles de Lossi**

Il est localisé dans le district de Mbomo. La création dudit sanctuaire résulte des travaux de recherche démarrés en 1992 par le couple Bermejo dans le cadre d'un programme de recherche et de conservation sur les gorilles et les chimpanzés financé par l'union Européenne.

Avec l'apparition de la fièvre hémorragique à virus Ebola, depuis le mois de novembre 2002, les groupes de gorilles habitués à la présence humaine n'étaient plus vus par les écogardes et les pisteurs chargés de leur suivi.

#### **-Le Sanctuaire à Chimpanzés de Conkouati (sanctuaire Koubou)**

Ce sanctuaire comptait 48 chimpanzés en 1994 et la même année le sanctuaire n'a plus recueilli de nouveaux orphelins.

Tous les chimpanzés âgés de plus de trois ans ont été placés sur trois îles boisées sur lesquelles ils vivent en semi-liberté au sein de groupes sociaux structurés. Ils deviennent ainsi familiers avec la végétation et apprennent à construire des nids

#### **-Le sanctuaire à chimpanzés de Tchimpounga et la Réserve Naturelle de Tchimpounga**

Créer en 1995, ce sanctuaire renferme le plus vieux chimpanzé (soixante ans) en captivité et 111 pensionnaires repartis en trois groupes fréquentant également trois zones. De 2000 à 2003, 76 chimpanzés ont été recueillis (rapport atelier gras/Congo avril 2003).

Concernant *la Réserve Naturelle de Tchimpounga* dans laquelle se trouve le sanctuaire, on peut faire remarquer ce qui suit :

La réserve renferme des populations de chimpanzés sauvages, ceux-ci viennent des forêts littorales environnantes de la réserve dans la partie occidentale et une autre population se trouve dans la partie septentrionale de la réserve et cette population est actuellement évaluée entre 50 et 60 individus environ (d'après la dernière étude menée en 2001).

Hormis ces sanctuaires, **Le Triangle de Goulougo** a fait l'objet d'une attention toute particulière, grâce à sa forte densité en chimpanzés. Cette zone a été reconnue comme peu touchée par l'influence humaine (Blake1994c ; Blake et al 1995 ; Fay1993a ; Morgan1999), d'où la mise en place d'un projet de conservation et son annexion au parc national Nouabalé Ndoki en 2003.

### **Le Parc National Nouabalé Ndoki .**

C' est l'un des parc nationaux du Congo dont la foret le plus entendu en Afrique Centrale à l'ouest du fleuve Congo. Il fait partie intégrante de la zone tri nationale qui couvre d'importantes aires protégées de forets de plaines au Congo ,en République Centrafricaine et au Cameroun.

La philosophie de la création de ce parc se repose sur la conservation ,dans son état naturel, l'un des derniers exemples de foret de plaine vierge en Afrique Centrale . cette nature abrite encore d'importantes populations d'espèces de grands mammifères subissant des menaces croissantes ,notamment des éléphants, l'intérieur du parc national de Nouabalé Ndoki est une des dernières zones en Afrique Centrale ou les éléphants sont relativement protégés des chasseurs.

### **II)Le Parc National de konkouati-Douli**

Elle couvre aujourd'hui une superficie de 144000ha. Elle s'étend de l'océan aux Monts du Mayombe et recèle une grande diversité d'habitats. Ainsi , sur les70km ,on rencontre successivement la mer et le littoral, une mosaïque de savanes et de forets anthropophisées, des lagunes ,lacs et rivières ,des mangroves , des forets marécageuses des raphiales et la foret dense qui aboutit finalement à la foret "Yombé" dans les zones à brouillards persistants qui s'accrochent aux flancs de montagnes. Les plus hauts sommets culminent à 800m . Cette zone fait partie d'un centre régional d'endémismes floristiques et on note entre autre ,la présence de deux espèces de caféiers endémiques dans la foret du mayombe ,ainsi que de nombreux taxons nouveaux pour la flore congolaise

### **III)Parc National d'Odzala –Kokoua**

Le parc national d'Odzala est parmi les plus anciens d'Afrique Centrale ,doté d'une biodiversité animale et végétale remarquable constitue un patrimoine naturel de tout ordre. Le parc se situ à cheval entre deux départements la Cuvette Ouest et la Sangha d'ou son extension en mai 2001 et le parc devient le parc national d'Odzala-Kokoua avec une superficie de 13.200km. Leur déclin s'accompagne d'un enclavement des départements qui se renferment sur eux-mêmes provoquant le retour à des stratégies de survie autour de la cueillette, de la chasse, de la pêche et de l'agriculture vivrière. La population peu nombreuse plus ou moins 5000personnes,se repartit le long de la limite sud ouest de l'aire protégée.

## IX. Plan National du GRASP Congo

Objectifs	Activités	Résultats	Indicateurs	Durée	Responsables	Partenaires	Sources potentielles de financement	Coûts
Mettre en réseau les projets de conservation	-Engager le dialogue avec les différents projets existants ; -Désigner les correspondants dans ces projets ; -Fixer les modalités de fonctionnement.	-Un réseau des projets de conservation est mis en place	-rapports - liste des projets existants.	6 mois	MEFE ; DGE ; Coordination nationale du GRASP ; Directions des projets ; ...	ONG nationales, populations locales et autochtones	GRASP,	
Faire participer les fonctionnaires des douanes, de la justice et de la force publique à s'impliquer dans le processus relatif à la gestion durable des grands singes	-informer les responsables desdites institutions à comprendre l'intérêt de s'impliquer dans ce processus ; -organiser les ateliers de formation des formateurs dans les domaines de la législation forestière et l'identification des produits issus des grands singes ; -favoriser	Les fonctionnaires des douanes, de la justice et de la force publique sont impliqués et, participent à la conservation et la gestion durable de leurs habitats	idem	2 ans	MEFE, Coordination du GRASP Congo, Ministères concernés, ...	ONG nationales et les populations locales et autochtones,...	GRASP	

	<b>l'organisation des ateliers de restitution au sein de ces différentes institutions.</b>							
Développer des partenariats responsables et multisectoriels	-répertorier les différents groupes cibles institutions concernées par la gestion durable des forêts autres que le MEFE, les ONG, les populations locales et autochtones,...) ; -sensibiliser et responsabiliser ces différents groupes ; -mettre en place un système de communication entre eux et entre eux et la coordination GRASP et les projets	-Un partenariat multisectoriel est mis en place ; -Un échange d'informations est permanent ; -Une obligation de résultats est obtenue.	idem	5 ans	Coordination nationale du GRASP, le MEFE, les Sociétés d'exploitation forestière, les populations locales et autochtones, les ONG,	idem	GRASP	
Renforcer les capacités des agents (chercheurs, éco gardes, éco guides,	-Identifier les besoins en formation ; -sélectionner, selon les spécificités, les types de formation	-les capacités des agents de terrain sont renforcées et les résultats de terrain	5 ans					90300 7280

vétérinaires,...) du MEFE et des projets intervenants sur le terrain	à donner ; -organiser la formation des formateurs tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur ; -mettre en place un système de suivi et de capitalisation des résultats de ces formations	capitalisés						
Renforcer les capacités des ONG, des populations locales et autochtones, et des décideurs politiques et économiques dans la gestion des systèmes de surveillance et d'alerte	-Identifier les besoins en formation ; -Sélectionner et organiser, selon les besoins, les thèmes et la formation ; -Mettre en réseau ces différents groupes ; -mettre des systèmes de communication à leur disposition et les responsabiliser.	Les capacités des populations locales et autochtones, des ONG sont renforcées et les systèmes de surveillance et d'alerte établis.	idem	5 ans	La coordination du GRASP, les ONG, les populations et les décideurs politiques et économiques	MEFE, Projets de conservation, les sociétés d'exploitation forestière, ...	GRASP,	
Constituer une base de données sur les grands singes	-répertorier et exploiter les documents existants ; -Identifier les sites et couloirs	Une base des données sur les grands singes est établie	idem	5 ans	Projets de conservation, le GRASP, les observatoires,	MEFE, la recherche scientifique, DFAP, ...	GRASP, OIBT, FSC, Projets et ONG internationales,...	335000

	<p>potentiels de recherche ;  -organiser le recensement des données sur la base des projets préalablement conçus ;  -capitaliser les résultats des études menées ;  -établir une carte SIG de tous les habitats des grands singes.</p>							
Atténuer les menaces relatives à la survie des grands singes	<p>-rendre effectif les lois et conventions relatives à la protection des grands singes ;  -mettre en place ou soutenir des observatoires de surveillance et d'alerte dans les aires protégées, dans les zones non protégées, dans les sociétés d'exploitation forestière et autres sites sélectionnés ;</p>	Les menaces sur les grands singes sont atténuées	rapports	5 ans	MEFE, DFAP, les projets de conservation, les sociétés d'exploitation forestière, les observatoires,...	CEFDHAC, COMIFAC, WWF, PPG, et autres ONG internationales	ONG internationales, PNUE, GEF, GTZ, ...	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appuyer les ONG, les activités villageoises ;</li> <li>Sensibiliser et éduquer les populations locales et autochtones, les ONG et associations,...</li> <li>-développer des partenariats avec les sociétés d'exploitation forestière ;</li> </ul>							
<p>Organiser un système de <b>récupération de ces grands singes</b> auprès des braconniers et <b>organiser le suivi et la gestion de ces pensionnaires</b> à travers les observatoires mis en place <b>et les sanctuaires concernés.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-mettre en place ou venir en aide au dispositif mobile au niveau de la DFAP et l'accord de Lusaka ;</li> <li>-renforcer la logistique entre les sanctuaires, les observatoires et la DFAP et l'accord de Lusaka ;</li> <li>-soutenir certaines initiatives de ces sanctuaires ;</li> <li>-mettre en place une base de</li> </ul>	<p><b>Le système de récupération de ces grands singes, de suivi et de ces derniers est mis en place ou soutenu</b></p>	idem	5 ans	La coordination du GRASP, les observatoires, la DFAP, l'accord de Lusaka, ...			

	données y relative.							
Assurer la protection des grands singes et leurs habitats tant dans les projets que dans les zones non protégées	-soutenir les projets de conservation existants à travers le développement de l'expertise locale dans la matière ; -soutenir des observatoires dans les zones non protégées (couloirs de migrations, sites d'exploitation forestière et autres)	-les grands singes et leurs habitats sont assurés	idem	5 ans	Projets de conservation, la DFAP,			
Encourager et promouvoir la recherche scientifique sur les grands singes	-identifier les manquements y relatifs à travers une des rencontres ; -élaborer un programme de recherche et de formation ; -susciter des appels de projets de recherche en relation avec la conservation des grands singes.	La recherche scientifique est encouragé et promu.	idem	5 ans	Coordination GRASP	Projets, MEFE, ONG et associations, la recherche scientifique, l'université Marien Ngouabi, ...	GRASP, ONG internationales, ...	
Valoriser les grands singes	-répertorier les zones susceptibles	La valorisation des grands	idem	5 ans	La DFAP, les projets de	MEFE, ONG internationales,	GRASP, ...	

	<p>de les valoriser ;  -évaluer les initiatives sur l'écotourisme à Odzala, Nouabalé-Ndoki, PPG, Tchipounga, etc. ;  -promouvoir les études sur l'habituation des grands singes à la présence humaine dans les sites à sélectionner ;  -mettre en valeurs les connaissances traditionnelles ;  -contacter les tours opérateurs internationaux ;  -renforcer les capacités des différents acteurs nationaux dans la promotion de l'écotourisme ;  -développer des partenariats responsables entre les administrations publiques, les projets et les</p>	<p>singes est effective</p>			<p>conservation, les ONG nationales et internationales, les tours opérateurs, les populations locales et autochtones, les opérateurs économiques,...</p>	<p>...</p>		
--	--	-----------------------------	--	--	--	------------	--	--

	<p>observatoires ;  -organiser le marketing ;  -développer des sous-traitances</p>							
<p>Sensibiliser et éduquer le grand public sur l'importance des grands singes</p>	<p>-Identifier les partenaires concernés ;  -Elaborer un programme national de sensibilisation ;  Rendre effectif ce programme.</p>	<p>Le grand public est sensibilisé et s'est approprié du processus de gérer durablement les grands singes et leurs habitats</p>		5 ans				
<p>Mettre en place un système de surveillance épidémiologique ou appuyer ceux existants</p>	<p>-Elaborer le programme de surveillance épidémiologique avec pour objectifs d'identifier les pathologies, d'établir une carte épidémiologique, ...  -collaborer avec les observatoires mis en place, les laboratoires nationales, L'OMS, le Ministère de la Santé, la recherche scientifique, ...</p>	<p>Un système de surveillance épidémiologique est mis en place et est opérationnelle</p>	Idem	2 ans				800000

Renforcer la coopération nationale et internationale	-organiser les rencontres inter projets sur les grands singes ; -solliciter des partenariats avec le RAPAC, le bush meat, la CITES, PNUD, PNUE, TRAFFIC,...	La coopération nationale et internationale est renforcé	idem	5 ans				
Suivre et évaluer		Le suivi et l'évaluation sont effectifs	idem	5 ans				
-échanger les expériences ;	Participer et organiser des rencontres locales, nationales et internationales ; -adapter les programme.	Les expériences sont partagées en permanence	idem	5 ans				
Rechercher des financements durables	-renforcer les capacités des animateurs de la coordination à la recherche des financements durables ; -développer des stratégies de recherche de financements ; -mettre en	Les financements durables sont acquis.	idem	5 ans	MEFE, GRASP, ONG et associations, ...	Projets, ONG et associations, populations locales et autochtones,...	GRASP international	

	application ces stratégies.							
Mettre en place l'équipe chargée d'animer la coordination du GRASP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• recruter :</li> <li>-le coordinateur ;</li> <li>-le chargé des programmes ;</li> <li>-le comptable ;</li> <li>-le chargé de la communication ;</li> <li>-la secrétaire ;</li> <li>-le chauffeur ;</li> <li>-la sentinelle et l'assistant technique.</li> </ul>	L'équipe chargée d'animer la coordination nationale du GRASP Congo est mis en place et est opérationnelle	idem	6 mois	Le MEFE et le GRASP international	Les projets et les projets	GRASP international et le MEFE	264000 234000 234000  204000 67800 18720  14736
Equiper la coordination du GRASP	<p>Achat :</p> <p>Faire fonctionner la coordination :</p> <p>-</p>	La coordination nationale du GRASP Congo est équipée	idem	3 ans	La coordination du GRASP Congo	GRASP international	GRASP international	96000       240000

Il nous était difficile d'élaborer un programme national assez pertinent du fait de l'absence des objectifs dans le document de base mis à notre disposition. Ainsi, nous nous sommes basés sur ceux des objectifs énumérés dans l'ancien plan.

Cependant, il était important qu'on se fixe quelques lignes directrices :

- Le GRASP ne doit pas se substituer aux projets de terrain, aux administrations existantes,... ;

- Le GRASP ne que venir en aide ou en appui à ces institutions et autres organes concernés par la survie des grands singes ;
- Le GRASP est sensé capitaliser les résultats de ses expériences pour assurer la durabilité des grands singes.

## Conclusion (Plan d'actions National)

En définitive, on peut affirmer que malgré les menaces évidentes et réelles dont ils font l'objet, le gorille et le chimpanzé occupent encore au Congo, une valence écologique acceptable. Cependant, des efforts doivent être fait d'une part pour avoir une connaissance aussi précise que possible de leurs effectifs et d'autre part, des actions concrètes doivent être entreprises pour valoriser le statut de ces espèces sur le terrain. En effet, l'analyse de la situation de survie de grands singes à savoir le gorille et le chimpanzé a montré qu'elle tend vers un réel problème écologique.

Le plan d'action structuré autour de deux objectifs majeurs à savoir ; - la promotion d'une stratégie de conservation mondiale en vue de préserver les grands singes et leurs habitats naturels et - création d'un partenariat impliquant tous les acteurs au national et international se veut être une orientation tant les actions à entreprendre dans chaque cas sont multiples et diversifiées puis demeurent très dépendantes des efforts financiers que traduisent le budget qui est annexé audit plan.

Le schéma critique de ce dernier demeure néanmoins constitué par l'ensemble des actions qui doivent, une fois mise en œuvre, réduire à défaut de les éradiquer les maux qui ont une influence direct sur les effectifs ou qui perturbent l'habitat tels que le braconnage et l'exploitation forestière tout azimut.

## Liste des Acronymes

AP	Aire Protégée
BAD	Banque Africaine de Développement
CARPE	Programme Régional de Développement pour l'Afrique Centrale
CEFDHAC	Conférence des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CIB	Congolaise d'Industrie du Bois
CITES	La Convention sur le Commerce International des espèces de faunes et de flores Sauvages Menacées d'extinction
CMS Sauvage	Convention sur les Espèces Migratrices Appartenant a la Faune
COMIFAC	Conférence des Ministres des Forêts de l'Afrique Centrale,
CRMF	Centre de Recherche Médical de Franceville
CRVZ	Centre de Recherche Vétérinaire et Zootechnique
DDEF	Direction Départementale des Eaux et Forêts
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
DGE	Direction Générale de l'Environnement
ECOFAC	Ecosystème Forestier d'Afrique Centrale
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
HELP	Habitat Ecologie Liberté Primates
JGI	Jane Goodall Institutes
KWS	Kenya Wildlife Service
MEFE	Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement
MAEPF	Ministère de l'Agriculture et de l'élevage Charge de la Promotion de la Femme
OCFSA	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique Centrale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernemental
PASA	Pan African Alliance Sanctuaires
PIAF	Projet Inventaires et Aménagement de la Faune

PPG	Projet de Protection de Gorille
PROGECAP	Projet de Gestion et de Conservation des Aires Protégées
PROGEPP	Projet de Gestion des Ecosystème de la Périphérie du Parc
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale,
R=D	Ratification
UE	Union Européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UICN	Union Pour la Conservation de la Nature
USAID	United States Agency of International Development
USLAB	Unité de Surveillance de Lutte Antibraconnage
WCS	Wildlife Conservation Society

### **Bibliographie :**

- Bodjo L. (1996) *Etude Ecologique des chimpanzés et phénologie des fruits dans la forêt Nouabale Ndoki*. Rapport de recherche, Recherches scientifiques coopérative des équipes Japonaises et Congolaises, pp43-48.
- Dowsett RJ, & Dowset-Lemaire, F(1997) *Flora and Fauna of Odzala Parc National (Congo)*.Tauraco Reseach Report 6: 135.
- Dzamambou SA (1997) *Le comportement de grattage de sol par les gorilles*. Rapport Annuel 1996-1997 Recherche scientifiques coopératives par les équipes Japonaises et Congolaises,pp23-26.
- Fay JM (1997) *The ecology, social organisation, populations habitat and history of the western lowland gorilla (Gorilla gorilla gorilla, Savage and Wyman1847)*. Ph.D. Thesis, Washington University
- Kormos R, Boesh C, Bakar M I, Butynski, T (2003) *Status Survey and Conservation Action Plan: Western African Chimpanzees. 2003*

- Wildlife Conservation Society/ Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement (2003) : *Parc National de Nouabalé – Ndoki, République du Congo, Plan d'aménagement 2001-2005*, pp 189.
- Maisels, FG & Cruickshank, A. (1996). *Inventaire et Recensement des grands mammifères dans la Réserve de Faune Conkouati*. Rapport final, pp 65.
- King, T, Henderson, I, Chamberlan C. & Courage, A (2004). *Gorilla re-introduction to the Lefini reserve – the first years results after seventeen years of preparation*. Rapport: John Aspinall Foundation, Port Lympne Wild Animal Park, pp 21.
- GRASP-Congo (2003). *Rapport Final de l'Atelier sur l'Elaboration d'un Plan Nation pour la Survie de Grands Singes*, Brazzaville, pp74.
- Ampolo, AN (1998). *Etude sur le Systèmes de Gestion Communautaire des Espèces Sauvages au Congo*. Rapport finale, pp 11.
- Onononga, JR (1998). *Etude sur l'Utilisation des Espèces Sauvages au Congo*. Rapport final.
- Adouki, DEE (2004). *Code de l'Environnement I*, Brazzaville-Congo, pp 392.
- Morgan, D, Sanz, C. & Onononga, JR (2004). *Interim Report Goualougo Triangle Chimpanzee Project*. Wildlife Conservation Society, Congo
- Poulsen, JR & Clark, CJ (2004). *Densities, distributions, and seasonal movements of Gorillas and Chimpanzees*
- Oates, JF, McFarland, KL, Groves, JL, Bergl, RA, Linder, JA & Disotell, T (2003). *The Cross River gorilla: Natural history and status of a neglected and critically endangered species*. In: *Gorilla Biology: A Multidisciplinary perspective*. Eds. AB Taylor & ML Goldsmith. Cambridge University Press: 472-497.
- Sarmiento, E & Oates, JF (2000). *The Cross River Gorillas: A distinct subspecies Gorilla gorilla diehli* Matschie 1904. *American Museum Novitates*, 3304: 1-55.

## ANNEXES

bleau N°4 : Comparaison départementale des menaces sur des populations de grands singes \_

MENACES  ZONES ADMINISTRATIVES	DIRECTES				INDIRECTES					
	Braconnage		Maladies		Exploitation Forestière		Exploitation Agricole		Exploitation Minière	
	Gorille	Chimpanzé	Gorille	Chimpanzé	Gorille	Chimpanzé	Gorille	Chimpanzé	Gorille	Chimpanzé
Cuvette-Ouest	+++	++	+++ ++	+++ ++	+	+	+	+	++	++
Cuvette Centrale	+++	+	++	++	+	+	+	+	+	+
Sangha	++++	++++	+++	++++	++++ +	++++	++++	++++	++	++
Likouala	+++	+++	++	++	++++ +	++++	++++	++++	++	++
Niari	+++	+++	+	+	++++ +	++++	+++	+++	+++	+++
Lekoumou	+++	++	+	+	++++ +	++++	++	++	++	++
Kouilou	++++	++++	+	+	++	++	++	++	++	++
Plateaux	+++	++	+	+	+++	+++	++	++	+	+
Pool	++	+++	+	+	++++	++++	++	++	+	+

**Légende :**

+ + + + + très dangereux

+ + + + risque

+ + + niveau

+ + faible

+ sans risque

**Tableau 5 : LES ZONES PROTEGEES.  
LES AIRES PROTEGEES DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**

N°	Région	Aire protégée	Année de classement	Superficie (ha)	biome	UICN Cat.	Partenaire	Coordonnées géographiques	Espèces phares	Observations
1	Sangha-Likouala	Nouabalé -Ndoki	1993	426.800	Forêt	II	WCS	2°10' et 3°00'N 16°10'et17°00'E	Bongo Eléphant Gorille Chimpanzé	Le plan d'aménagement a été adopté
2	Likouala	Réserve communautaire du Lac Télé	1999	438.960	Forêt	VI	WCS	17° 0'-1° 40'N 17° 30' et 0°30'S	Eléphant Gorille Chimpanzé Buffle	Recherche de fonds ; plan d'aménagement en cours d'élaboration
3	Cuvette-Ouest Sangha	Parc national d'Odzala-Kokoua	1940-1955	1.354.600	Forêt	II	ECOFAC	0° 33' et 1° 10'N 4° 41' et 15°07'E	Eléphant buffle Gorille Chimpanzé Bongo	Ouvert au tourisme de vision de puis 1996 bénéficie du financement FED
4		Sanctuaire de gorille de Lossi (PPG)		35.000	Forêt	IV	ECOFAC*		Gorille	En cours de classement recherche des financements
5	Plateaux-Pool	Réserve de faune de la Léfini	1951	630.000	Savane Forêt-Galerie	V		2° 30'-3°30'S 15°05'-16°15'E	Buffle	Recherche de nouveaux financements
6	Pool	Sanctuaire de gorilles de Lésio-Louna	1999	44.000	Savane	IV	Fondation Howletts et Port		Gorille Buffle	

							Lympne			
7	Niari	Réserve de faune de Tsoulou	1984	30.000	Savane	V		3° 35'S 612° 30'E	Buffle Cobe défassa	Recherche de financement pour l'élaboration d'un plan d'aménagement et exploitation de caméras (missala)
8		Domaine de chasse de Mont Mavoumbou	1958	42.000	Forêt Savane			2° 55'S - 11° 26'E	Buffle Eléphant Cobe défassa	

9		Réserve de faune de Mont Fouari	1958	15.600	Savane Forêt	V		2°45's-11°20'E	Cobe défassa	Recherche de financement
10		Réserve de faune de Nyanga-Nord	1958	7.700	Savane-Forêt-Galerie	V		2°55's-11°21'E	Eléphant Panthère Cobe défassa	Recherche de financement
11		Domaine de chasse de Nyanga Sud	1958	23.000	Savane Forêt Galerie			2° 55's-11° 26'E	Eléphant Panthère Cobe défassa	
12	Kouilou	parc national de Konkouati-Douli	1999	504.950	Forêt savane mangrove	II	WCS	4°00s-11°20'E	Chimpanzé Lamantin Tortues marines	recherche de financement plan d'aménagement adopté depuis le 6 août 1999
13		Réserve de la biosphère de Dimonika	1983	1326.000	Forêt	VI		3°57's-4°029's 12°10'S612°30'E	Chimpanzé	Recherche de financement pour élaborer le plan d'aménagement. tourisme scientifique
14		Sanctuaire de Chimpanzé de Tchipounga	1999	7.000	Savane	IV	Institut Jane Goodal		Chimpanzé	
15		Sanctuaire de Chimpanzé HELP	1999	2.000	Forêt Savane	IV	Habitat Ecologie Liberté Des Primates		Chimpanzé	